

# CONSOMMEZ AUTREMENT AVEC LES AMAPS

## Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Une AMAP est un regroupement de consommateurs s'engageant à acheter, à l'avance et sur une période donnée, une quantité définie des denrées alimentaires produites par le producteur. Le producteur s'engage de son côté à produire les denrées alimentaires sans apport de produits chimiques. Plus concrètement, un maraîcher par exemple cultivera en Bio ses légumes ce qui veut dire qu'il n'aura apporté à ses cultures ni engrais chimiques, ni pesticides, ni fongicides.

### Qu'est-ce que c'est ?

La démarche d'une AMAP est de souscrire par avance à une part de la récolte d'un producteur en assumant la part aléatoire d'une récolte (aléas climatiques ou biologiques). Le lien de solidarité qui s'établit entre un groupe de consommateurs et un producteur est un des points essentiels de la démarche des AMAP. Les AMAP essayent aussi, lorsque cela est possible, d'aider de jeunes producteurs à lancer leur activité. Par ailleurs, les AMAP contractualisent l'achat de denrées alimentaires avec des producteurs locaux afin de diminuer les coûts de transports. In fine, le but recherché est la mise en place d'un système économique plus économe en énergie. L'approvisionnement en légumes produits localement a aussi pour conséquence de modifier les habitudes alimentaires et d'adapter à nouveau sa consommation à la saison.

Concrètement, une AMAP existe grâce au lieu de distribution des produits alimentaires. C'est le point de rencontre du producteur (ou des producteurs) avec le groupe de consommateurs souscripteurs. C'est sur le lieu de distribution que se crée l'échange économique et relationnel entre les consommateurs et le producteur d'une part et entre consommateurs d'autre part.

La distribution de légumes, par exemple, peut avoir lieu une fois par semaine, en règle générale en fin de journée, en cours de semaine, sur une tranche horaire d'une heure et demi à deux heures.

Les quantités de légumes distribués entrent généralement dans trois catégories :

- \* petits paniers (1 à 2 personnes ; prix moyen 7- 8 euros par semaine)
- \* moyens paniers (3 à 4 personnes ; prix moyen 10-12 euros par semaine)
- \* grands paniers (5-6 personnes ; prix moyen 13-15 euros par semaine)

Le contrat couvre une période de 6 mois. Lors de la première distribution ou éventuellement avant, un contrat est signé par chaque membre de l'AMAP qui règle alors le montant de sa souscription en fonction des quantités achetées. Ce règlement peut se faire sur la base d'un ou plusieurs chèques à l'ordre du producteur.

Pour d'autres produits, le contrat peut couvrir une

période plus courte et la distribution ne pas être hebdomadaire comme dans le cas des produits laitiers (la période de contrat est de 3 mois avec une distribution toute les 2 semaines).

Les membres de l'AMAP prennent une part active à la distribution puisqu'ils aident à tour de rôle le producteur à mettre en place les légumes et le matériel nécessaires (tréteaux, planches, balances) et gèrent les listes d'emargement pour la réception des paniers. Les membres de l'AMAP s'organisent pour tenir à jour la liste de ses membres, contacter des personnes intéressées par cette démarche à chaque nouvelle saison si nécessaire, être en relation avec le ou les producteurs pour améliorer l'organisation de la distribution, pour évoquer des problèmes particuliers ou bien encore organiser la récolte de pommes de terre, par exemple !

### Comment ça marche ?

En général, il est nécessaire de regrouper au départ une trentaine de personnes intéressées par cette démarche. Ensuite, il faut trouver le producteur. Pour trouver plus facilement un producteur biologique, vous pouvez contacter le GAB44 (Groupement de l'Agriculture Biologique de Loire-Atlantique).

Il vaut mieux choisir la distribution de légumes pour lancer une AMAP : les légumes permettent la mise en place d'une distribution hebdomadaire et représentent la catégorie de produits pour laquelle le consensus est le plus large.

Enfin, il est nécessaire de trouver un lieu de distribution. Le contexte urbain n'est pas un contexte

### Comment créer une AMAP ?

favorable pour une AMAP. Il est possible néanmoins de trouver un lieu de distribution grâce aux connaissances des membres de la

future AMAP, grâce au réseau des AMAP de l'agglomération nantaise, en démarchant les mairies (dans ce cas, il est indispensable que l'AMAP se constitue en association loi 1901, afin de bénéficier d'un local) mais le résultat n'est pas acquis puisque les élus sont souvent rétifs à mettre à disposition un local pour la vente de produits.

Actuellement, les AMAP existantes sur l'agglomération nantaise sont : l'AMAP des Sorinières, l'AMAP Chantenay, l'AMAP Orvault, l'AMAP Doulon, l'AMAP Petit-Port, l'AMAP Zola (en préparation).